

## SEANCE DU 06 DECEMBRE 2024

### ETAIENT PRESENTS :

- M. François COHENDET, Maire
- M. Jean ZIPPER, adjoint au maire
- M. Bernard DANDOIS, adjoint au maire
- M. Vincent RUETSCH, conseiller municipal
- Mme Sylvie WILLMÉ, conseillère municipale
- M. Hugues MARTIN, conseiller municipal
- M. Anthony DURIEUX-MENAGE, conseiller municipal
- Mme Gwennaëlle WIDMER, conseillère municipale
- M. Roland STEHLIN, conseiller municipal

### ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

- Mme Stéphanie HAMANN, adjointe au maire à Jean ZIPPER
- M. Bruno GIGOS, conseiller municipal à François COHENDET
- M. Kévin MCKENNA, conseiller municipal à Vincent RUETSCH
- Mme Albane JOERGER, conseillère municipale à Hugues MARTIN
- M. Matthieu HEMMERLIN, conseiller municipal à Bernard DANDOIS

### ABSENT NON EXCUSE :

- M. Tagi SARAR, conseiller municipal

### SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Catherine MEISTER est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et salue les membres présents.

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Adhésion au dispositif commune ambassadrice pour le don d'organes en point 5 ;
- Convention Agglo Basel en point 6.

Les points supplémentaires sont acceptés à l'unanimité.

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

#### Délibération n° 2024-85

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024.

### 2. AFFAIRES FINANCIERES

#### A. BUDGET DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°9

#### Délibération n° 2024-86

M. ZIPPER soumet au Conseil Municipal, la proposition de décision modificative N°9 - 2024 du budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération,

### DECIDE à l'unanimité

de modifier les articles et chapitres du budget 2024 de la Commune, comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
75888 Autres		+ 5 695.01
61551 matériel roulant	+ 4 295.01	
042-722 Travaux en régie		+ 2 471.18
023 virement à section investissement	+ 3 871 .18	
INVESTISSEMENT		
021 virement section exploitation		+ 3 871 .18
2151- 60 Travaux de voie et réseaux	+ 1 400.00	
040-215384 Travaux en régie	+ 2 471.18	
1641 Emprunt	-6 200.00	
21318-99 Ancien Tribunal	+ 6 200.00	
<b>TOTAL</b>	<b>12 037.37</b>	<b>12 037.37</b>

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	10 071,18	8 166,19
	Réductions	6 200,00	
Recettes :	Ouvertures	3 871,18	8 166,19
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	6 200,00
Solde Réductions	6 200,00
<b>Ouv. - Réd.</b>	

### 3. REFECTION CHEMINS RURAUX ZUBER ET BRUENNELE

#### Délibération n° 2024-87

#### **Annule et remplace la délibération N°2024 – 72 du 14 Novembre 2024**

M. Le Maire présente à l'Assemblée délibérante le projet de réfection des chemins ruraux Zuber et Bruennelé suite aux fortes précipitations du mois de septembre 2024. Ce projet permettra de structurer à nouveau les chemins ruraux et de canaliser le ruissellement de l'eau afin d'éviter le risque d'inondation comme cela a été le cas lors des fortes précipitations.

Le coût du projet est estimé à 13 787,29 € HT soit 16 544,75 € TTC.

Plan de financement prévisionnel du projet :

DÉPENSES	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT	%
Réfection partielle chemin rural Zuber	1 538.79			
Réfection totale chemin rural Zuber	9 632.00	<b>Aides publiques :</b>		
Réfection chemin rural Bruennelé	2 616.50	État - DETR -	5 514.92	40,00 %
		<b>Sous-total Aides publiques</b>	<b>5 514.92</b>	40,00 %
		<b>Auto-financement :</b>		
		- Fonds propres	8 272.37	60,00 %
		- Emprunts (2)		0,00 %
		Autres (2)		0,00 %
		<b>sous-total</b>	<b>8 272.37</b>	60,00 %
<b>TOTAL</b>	13 787.29	<b>TOTAL :</b>	<b>13 787.29</b>	100,00 %

Les crédits nécessaires à cette opération seront alloués à l'opération d'investissement « chemins ruraux » dans le budget communal.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le devis présenté ;

**Vu** les explications de Monsieur le Maire sur ce dossier ;

**Considérant** l'utilité et la nécessité de ces installations, qui sont une obligation de la commune ;

#### **DECIDE à l'unanimité**

1. de valider le projet de réfection des chemins ruraux Zuber et Bruennelé ;
2. de solliciter une subvention au niveau de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ;
3. d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches de demandes

#### **4. FORET**

##### **A. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR L'EXERCICE 2025**

##### **Délibération n° 2024-88**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal l'état prévisionnel des coupes 2025 préparé par les services de l'O.N.F.

Le Conseil Municipal,

**VU** l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice forestier 2025 ;

**VU** les explications du Maire ;

#### **DECIDE à l'unanimité**

D'approuver les propositions de l'O.N.F. pour le façonnage et la mise en vente de 1 750 m<sup>3</sup> de bois à façonner dont 135 stères de bois de chauffage.

Le produit brut de ces bois s'élèverait à 103 100 €. Les frais d'exploitation, les honoraires, les frais d'assistance à la gestion de la main d'œuvre et les travaux patrimoniaux pour un montant total de 81 890 €. Valeur nette : 21 210 €.

## **B. ETAT DE L'ASSIETTE 2026**

### **Délibération n° 2024-89**

M. le Maire informe le Conseil que l'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement.

M le Maire soumet au Conseil Municipal une proposition d'Etat d'assiette 2026 tel que présenté par l'ONF qui concerne les parcelles suivantes : n° 3\_a,14\_i, 15\_a, 18\_i, 22\_r.

Le Conseil Municipal,

après délibération, **approuve à l'unanimité**, l'état d'assiette 2026 des coupes à marteler.

## **C. HONORAIRES RELATIFS AUX TRAVAUX D'ACTION**

### **Délibération n° 2024-90**

M. le Maire présente les honoraires relatifs aux travaux patrimoniaux ci-dessous aux membres.

Les honoraires d'ATDO-MOE : assistance technique à donneur d'ordre des prestations encadrées :

- Assistance technique,
- Création de placeaux,
- Cloisonnement d'exploitation,
- Protection contre le gibier,
- Régénération par plantation,
- Fournitures de plans,
- Travaux d'entretien des pistes et chemins forestiers.

Le Conseil Municipal,

après délibération, **approuve à l'unanimité**, le programme de travaux patrimoniaux pour l'année 2025 et d'inscrire la somme de 1 660,36€ H.T soit 1 992,43 T.T.C dans son budget de fonctionnement pour les honoraires ATDO correspondants.

## **D. HONORAIRES RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXPLOITATION.**

### **Délibération n° 2024-91**

M. le Maire présente les honoraires relatifs aux travaux d'exploitation ci-dessous aux membres.

Les honoraires d'ATDO-MOE : assistance technique à donneur d'ordre des prestations encadrées :

- Assistance technique,
- Abattage, façonnage,

- Débardage des bois,
- Façonnage de stères de chauffage sur place de dépôt ou bord de route
- Exploitation mécanisée des bois
- Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt.

Le Conseil Municipal,

après délibération, **approuve à l'unanimité**, le programme de travaux d'exploitation pour l'année 2025 et d'inscrire la somme de 5 301,00€ H.T soit 6 361,20 T.T.C dans son budget de fonctionnement pour les honoraires ATDO correspondants.

## **E. TRAVAUX 2025**

### **Délibération n° 2024-92**

M. le Maire présente le devis de travaux 2025 comprenant des travaux de plantation dans le cadre du programme Forêts d'avenir d'Alsace ci-dessous aux membres.

Le projet de travaux 2025 comprend les travaux suivants :

- Travaux de préparation du terrain,
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier,
- Travaux de plantation et de régénération,
- Travaux d'infrastructure.

Le Conseil Municipal,

après délibération, **approuve à l'unanimité**, le programme de travaux 2025 et d'inscrire la somme de 14 900,00 € H.T dans son budget de fonctionnement 2025.

## **5. ADHESION AU DISPOSITIF COMMUNE AMBASSADRICE POUR LE DON D'ORGANES**

### **Délibération n° 2024-93**

M. le Maire expose à l'assemblée :

- Le dispositif *Village Ambassadeur* du *Don d'Organes* a pour objectif de sensibiliser les citoyens au don d'organes, un acte généreux et essentiel pour sauver des vies.
- Ce dispositif permet aux communes d'organiser des campagnes d'information et d'accompagner les habitants dans leur réflexion sur ce sujet.
- L'adhésion de la commune de Ferrette à ce dispositif est une opportunité de s'engager dans une démarche citoyenne et solidaire.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal :

### **Décide à l'unanimité**

1. d'adhérer au dispositif *Village Ambassadeur du Don d'Organes*.
2. Autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion avec les organismes en charge de la coordination de ce dispositif.
3. S'engage à organiser des actions de sensibilisation auprès des habitants (conférences, stands d'information, interventions dans les écoles, etc.).

4. Alloue un budget de 500 euros pour la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de cette adhésion.

## **6 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AUX MESURES FORFAITAIRES DU PROJET D'AGGLOMERATION DE 4E GENERATION (PA4)**

### **Délibération n° 2024-94**

#### **Le conseil municipal délibère :**

Considérant :

- La nécessité de créer un itinéraire sécurisé pour les piétons et cyclistes reliant le nouveau quartier multifonction Robelin de Ferrette, mesure inscrite sous le code ARE 2701.4.145 et le numéro PA 4LV10.51 ;
- L'engagement de l'association Agglo Basel et des cantons partenaires à cofinancer cette mesure dans le cadre des contributions fédérales forfaitaires ;
- L'obligation de conclure une convention entre Agglo Basel et la commune de Ferrette pour la mise en œuvre et le suivi financier de cette mesure ;
- L'importance de garantir la réalisation des travaux dans les délais impartis pour bénéficier des contributions fédérales prévues.

**Après délibération**, le Conseil Municipal :

#### **Décide à l'unanimité**

1. **D'approuver** la convention relative à la mise en œuvre des mesures forfaitaires dans le cadre du projet d'agglomération de 4e génération (PA4).
2. **D'autoriser** M. le Maire à signer ladite convention avec Agglo Basel, selon les termes présentés et annexés à cette délibération.
3. **De s'engager** à respecter les obligations définies dans la convention, notamment en matière de conformité technique, de suivi financier et de reporting auprès d'Agglo Basel.
4. **De mandater** les services compétents de la commune pour accompagner la mise en œuvre et le contrôle de cette mesure.

## **POINTS DIVERS**

### **A) COMPTE-RENDU DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

#### **M. COHENDET :**

Congrès des Maires : participation de M. Cohendet et M. Zipper cette année. Cette manifestation est ouverte aux adjoints et aux conseillers municipaux. Visite du Sénat.

Résidence Mazarin : la rénovation de l'ensemble du bâtiment débutera l'année prochaine.

CCS : réunion communautaire : investissement de la part de la CCS dans la rénovation du bâtiment de la crèche à Ferrette.

Marché St Nicolas : pot d'accueil des exposants à 11h00 le 07/12/2024 les conseillers municipaux y sont conviés.

Repas de Noël des aînés : le 15/12/2024, il se tiendra à la salle de réception de la mairie. Repas livré par le restaurant Collin. Les conseillers municipaux sont invités à assurer le service.

Réveillon aux flambeaux : certains éléments du dossier de sécurité doivent encore faire l'objet d'une validation par la Sous-Préfecture.

Antenne téléphonique relais : accord du propriétaire sur un terrain très éloigné des habitations pour les 4 opérateurs grâce au New Deal.

### **M. ZIPPER :**

Pôle scolaire : participation à trois réunions avec le Sous-Préfet pour discuter du financement de la scolarisation des élèves inscrits en section bilingue.

Actuellement, environ 40 enfants extérieurs au SISJA sont accueillis, générant un surcoût de 46 000 € pour la structure. Cela correspond au fonctionnement de deux salles supplémentaires et à un poste d'ATSEM. Le coût par élève est estimé à 950 €. L'objectif est d'obtenir une participation financière des autres communes.

Les autres pôles bilingues du secteur envisagent une contribution progressive, démarrant à 150 € par an, avec une augmentation de 20 % par an pendant 4 ans pour atteindre 450 €.

Le SISJA statuera sur cette proposition lors de son prochain conseil.

Le Sous-Préfet tente de réunir les différents acteurs afin de trouver une solution, tout en précisant qu'il ne peut imposer cette participation aux communes.

Salon des maires : présentation d'une unité mobile de transformation de broyat forestier en pellets par le sénateur Ludovic Haye.

Agrivalor héberge une startup innovante qui prévoit l'industrialisation de la transformation des déchets verts en pellets.

Le SISJA envisage de chauffer le pôle scolaire avec ce combustible, garantissant un approvisionnement local, durable et économiquement stable.

Territoire éducatifs ruraux : l'État a identifié un phénomène d'autocensure des jeunes ruraux, qui s'inscrivent moins dans des études supérieures que leurs homologues urbains, malgré un niveau scolaire équivalent. Pour pallier ce problème, des moyens financiers sont alloués afin de proposer des parcours culturels et scientifiques aux élèves des secteurs de Ferrette et Seppois.

Tous les acteurs locaux (associations, collèges, écoles, collectivités) participent à la mise en œuvre de ces initiatives éducatives.

Collège : installation par la CEA d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 62 kW crête, destinée à l'autoconsommation énergétique du collège.

Trait d'union : à distribuer avant le 23 décembre

### **M. DANDOIS :**

Communauté Communes Sundgau : augmentation des déchets verts. Projets d'agrandir les centres de tri mais avec moins de points de collecte. Projet d'une dizaine de point de collecte des déchets verts sur le secteur contre 27 points actuellement afin de mieux contrôler les déchets qui y sont déposés.

Si aucune action n'est envisagée, il y aura une augmentation de 50€ par foyer.

Brigades vertes : 3641 procédures avec 3178 PV. Force de police et de dissuasion. Service payant par la commune. Ils peuvent être sollicités par la commune et les habitants.

Problème de frelons asiatiques. Ce sujet est à reconsidérer.

Pôle scolaire : passage du St Nicolas dans les différentes classes.

### **M. STEHLIN :**

Journée de nettoyage à Adoma : journée citoyenne à l'intérieur d'Adoma avec les résidents. Bonne participation de la part des résidents.

Aide de deux bénévoles pour la mise en place de la St Nicolas.

### **M. MARTIN :**

Spectacle commun école de musique et l'@rcabas pour la St Nicolas : alternance musique et spectacle.

L'@rcabas : programme avec une session par mois avec les live sessions. Activité débutera dès janvier 2025.

1<sup>ère</sup> session : bilan positif.

**M. RUETSCH :**

Waldighoffen 80 ans de la libération du Sundgau : a représenté la commune. Défilé et exposition. Très bel évènement.

**La séance est levée à 20 h 40**

Le Maire, François COHENDET

Secrétaire de séance, Catherine MEISTER